



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 15 janvier 2018, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseillère
Est absente : Mme Caroline Turgeon → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Nicolas St-Gelais agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. François Pichette,

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal
 - a) du 4 décembre 2017, 20 h 00
 - b) du 15 décembre 2017, 19 h 00
4. Administration générale
 - a) Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.
 - b) Contrôle d'accès et ajout de caméras
 - c) Nomination : Comité consultatif d'urbanisme
5. Sécurité publique
6. Transport
7. Hygiène du milieu



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

8. Santé et bien-être
9. Aménagement, urbanisme et développement
 - a) Demande à portée collective – Avis concernant l'orientation préliminaire de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec
 - b) Appui au projet déposé dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec Loisirs et culture
10. Loisirs et culture
 - a) Nomination d'un représentant : Réseau BIBLIO du Québec
 - b) Embauche d'un surveillant à la patinoire
 - c) Demande d'aide financière : Comité des loisirs – Villa des Bosquets
11. Correspondance
12. Suivi des dossiers des élus
13. Divers
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

a) Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 en apportant la modification suivante à la résolution 2148-2017 : Ajouter « Patrick Noël et un employé désigné par la direction générale » aux personnes nommées au sein du comité de communication.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2163-2018



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

2164-2018

b) Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 18 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Alain Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2165-2018

a) Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Alain Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 75 265,63 \$ pour le mois de novembre 2017 sont approuvés tel que présentés.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2166-2018

b) Contrôle d'accès et ajout de caméras

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter la proposition d'Alarme DAG inc. pour l'ajout de caméras et d'un système de contrôle d'accès au Logisport, tel que présenté.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2167-2018

c) Nomination : Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'un siège au sein du comité consultatif d'urbanisme est devenu vacant ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié en décembre 2017 pour un poste vacant au comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer une personne pour combler ce poste ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Nommer Mme Julia Sotousek, demeurant au 523 avenue Godbout au sein du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat se terminant en décembre 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. RÉSEAU ROUTIER-TRANSPORT

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2168-2017

a) Demande à portée collective - avis concernant l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT que la MRC de l'Île d'Orléans a déposé, le 8 juillet 2015, à la Commission de protection du territoire agricole, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT que cette demande (dossier 383072) vise à permettre l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés (volet 1) de la MRC de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que l'orientation préliminaire, déposée par la Commission, le 20 octobre 2017, est conforme au document de travail qui a été discuté lors de rencontres entre l'UPA et la MRC de l'Île d'Orléans ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter un avis favorable à l'orientation préliminaire déposé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2169-2018

b) Appui au projet déposé dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec Loisirs et culture

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Appuyer le projet déposé par Bell Canada dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec (projet # 141). Ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur notre territoire, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. LOISIRS ET CULTURE

2170-2017

a) Nomination d'un représentant : Réseau biblio du Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a mis sur pied une bibliothèque publique municipale ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale est affiliée avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Nommer le conseiller municipal, M. François Pichette, représentant de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Bibliothèque Oscar-Ferland) auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2171-2017

b) Embauche d'un surveillant à la patinoire

CONSIDÉRANT que le conseil a ouvert un concours pour l'embauche d'une personne ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Raphaël Plamondon-Roy à titre de surveillant à la patinoire ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Alain Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser l'embauche de Monsieur Raphaël Plamondon-Roy à titre de surveillant à la patinoire.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2172-2017

c) Demande d'aide financière : Comité des loisirs – Villa des Bosquets

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une contribution de 150 \$ servant à l'achat de matériel informatique pour le comité des loisirs à la Villa des Bosquets. Cet équipement sera mis à la disposition des citoyens lors des rencontres et formations réunissant les aînés de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
2. La subvention sera octroyée soixante (60) jours suivant la preuve d'achat de matériel informatique d'une valeur égale ou supérieure à 300 \$. Cette aide financière constitue une aide ponctuelle et ne sera pas récurrente.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. CORRESPONDANCE

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

13. DIVERS

a) Motion de remerciements au membre sortant du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que Jean-François Constant siège au comité consultatif d'urbanisme depuis mars 2012 ;

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Constant est échu ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements à M. Jean-François Constant pour sa contribution au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 56, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 01. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

2173-2017

2174-2017



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

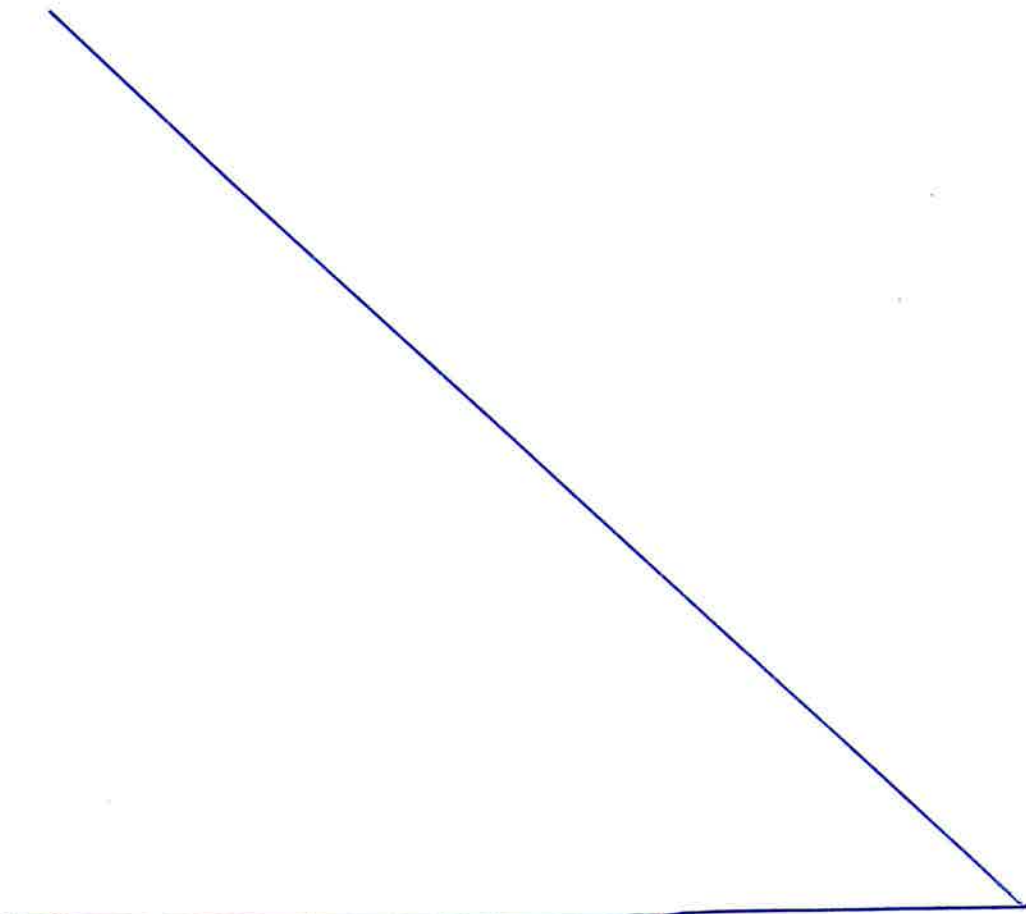
1. De lever la séance à 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint



¹ **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.